



PHILIA +

PROTECTION DE LA JEUNESSE : AGIR AVEC LE JEUNE

FICHE OUTIL

Contexte européen sur les thématiques de la Réussite scolaire, les Réseaux et le DPA-PC en protection de l'enfance

Cette fiche a été réalisée par ITS Erasme (France)



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



En 2017, les partenaires du projet Philia+, ont partagé un état des lieux concernant les éléments de contexte et les besoins en formation notamment que chacun pouvait repérer dans son pays respectif.

Cet état des lieux s'est élaboré en concertation avec les partenaires académiques et les partenaires professionnels, autour des trois thématiques concernant le projet et issues de constats partagés :

- Accompagner à la réussite scolaire et à l'inclusion, les enfants en mesure de protection de l'aide sociale - *Thème 1*
- Soutenir, préserver et développer les différents réseaux (familial, des aidants, professionnel...) – *Thème 2*
- Approche en travail social centrée sur le DPA des personnes accompagnées – *Thème 3*

Ces éléments sont alors complémentaires des contextes spécifiques et respectifs en Protection de l'Enfance établi par chaque pays (*document dans la mallette pédagogique - <http://philiaplus.org/>*)

A partir de ce repérage des besoins et afin de définir les contours de la formation en travail social, chaque partenaire a ainsi pu préciser et spécifier ses domaines de compétences autour de ces thématiques.

Le projet Philia + a alors permis à chacun de pouvoir mutualiser et partager ses savoirs, savoirs faire et savoirs expérientiels pour développer et enrichir encore la formation des travailleurs sociaux.

Vous trouverez ainsi dans ce document :

Thème 1

- Contexte et besoins par pays
- Partenaires et leurs expertises sur ce thème

Thème 2

- Contexte et besoins par pays
- Partenaires et leurs expertises sur ce thème

Thème 3

- Définition du DPA-PC
- Contexte et besoins par pays
- Partenaires et leurs expertises sur ce thème



THEME 1 – Accompagner à la réussite scolaire et à l'inclusion, les enfants en mesure de protection de l'aide sociale

Contexte et besoins par pays

Portugal

Les mesures de prévention et correction de l'abandon et de l'échec scolaires sont nombreuses au niveau national (programmes spécifiques, renforcement des moyens sur les zones où se concentrent les difficultés...). Pourtant, malgré une diminution sensible ces dernières décennies, le Portugal garde un taux d'abandon scolaire important : 10% pour les 9 premières années de scolarité-enseignement de base (1er cycle- les 4 premières années : 5% ; 2ème cycle-les 2 années suivantes : 11,4% ; 3ème cycle- les 3 années suivantes : 15,1%) et de 18,5% dans l'enseignement secondaire.

Selon les informations d'Eurostat de 2014, 27,9% des jeunes ayant entre 20 et 24 ans ont un niveau d'éducation inférieur à l'enseignement primaire ou à l'enseignement primaire plus le premier cycle de l'enseignement secondaire (au Portugal 9 années de scolarité), ce qui freine leur entrée sur le marché du travail.

Les failles ? La difficulté de l'école de masse à surmonter les déterminismes sociaux, à lutter contre l'autodénigrement de l'enfant, à créer les conditions de respect et discipline dans les classes, à favoriser la communication entre l'école et les familles.

Du côté du travail social, dans le cadre de la protection de l'enfance et de la jeunesse, il manque d'une manière générale une intervention concertée avec les professeurs afin de faire évoluer les modes de fonctionnement de l'école, aussi bien au niveau de son organisation, que des pratiques pédagogiques et des relations entre enseignants et jeunes. Les travailleurs sociaux se limitent bien souvent à contrôler la fréquentation de l'institution scolaire. Ce faisant, ils ne contribuent ni à l'appropriation par les enfants et les jeunes de véritables instruments (cognitifs et en matière de normes de comportement) d'inclusion sociale, ni à un effectif travail en réseau autour de l'éducation des enfants/jeunes. Institutions de protection de l'enfance/jeunesse, institutions scolaires et vie familiale continuent à constituer, pour les enfants/jeunes, des réalités fragmentées, sans liens de cohérence entre elles.

Etre travailleur social en charge d'enfants ou de jeunes protégés permet d'actionner un accompagnement social spécifique qu'il est important d'orienter sur la réussite scolaire et éducative. C'est ce qu'ont fait les partenaires Portugais du projet : au-delà de l'arsenal classique des outils d'accompagnement aux devoirs, ils ont développé des pratiques innovantes.



Belgique

Relativement à l'échec scolaire, nous savons que le redoublement à l'école en Belgique francophone est important même si une baisse est visible. Tant en primaire qu'en secondaire, les taux de redoublement baissent, particulièrement depuis 2011. La tendance est donc bien engagée, notamment en 1^{ère} primaire et en 3^e secondaire, qui restent des "nœuds". Ainsi en 2011, 6,2% des enfants redoublaient leur 1^{ère} primaire, trois ans plus tard, ils sont 5,7%. En 3^e secondaire, qui agit comme une gare de triage, en 2009, ils étaient près de 23 % à redoubler. Là aussi, le chiffre baisse : 20,1%. En 2014, selon Eurostat, 15,6% des jeunes ayant entre 20 et 24 ans ont un niveau d'éducation inférieur à l'enseignement primaire ou à l'enseignement primaire plus le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Concernant les enfants placés les statistiques précises font défaut. Mais, dans les situations de pauvreté ou de grande pauvreté qui les affectent souvent, le décrochage est souvent l'aboutissement d'un parcours scolaire problématique, au cours duquel « l'accrochage » est très difficile et fragile. Le fossé qui existe entre la vie des personnes en grande pauvreté et le monde de l'école est à l'origine de nombreux malentendus et les enfants défavorisés rencontrent de multiples obstacles de toutes sortes tout au long de leur scolarité.

Dans les services résidentiels (S.A.A.E., I.P.P.J. etc...), un travail spécifique d'accompagnement scolaire quotidien est mis en place. Des Educateurs spécialisés sont chargés de suivre les enfants dans leur travail scolaire au quotidien lors de séances d'études et de travail individuel. De plus chaque enfant bénéficie du soutien d'un éducateur – référent qui est « son éducateur ». Celui-ci est –entre autres fonctions- chargé de faire le lien sur les questions scolaires avec l'école et la famille de l'enfant.

En ce qui concerne le développement du travail social face à ce problème, deux types de contextes sont à mentionner :

- Les écoles de devoirs sont des structures d'accueil des enfants et de jeunes de 6 à 18 ans qui développent, en dehors des heures scolaires, un travail pédagogique, éducatif et culturel de soutien et d'accompagnement à la scolarité et à la formation citoyenne. Elles remplissent ainsi une mission d'ordre à la fois social, culturel et éducatif, auprès des enfants.
- Les Services d'Accrochage Scolaire SAS sont un lieu de revalorisation de la personne et de reconstruction de l'identité personnelle du jeune. Les SAS de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été mis en place pour encourager la lutte contre le décrochage scolaire. Ils ont été créés soit par des Services d'Aide en Milieu Ouvert (AMO), soit par des asbl (associations) travaillant déjà dans le domaine de la «rescolarisation» des jeunes, soit encore, par des asbl qui se sont constituées spécialement pour porter ce type de projets. Ils sont agréés depuis 2010 par la Fédération Wallonie-Bruxelles et sont subventionnés à la fois par l'Enseignement et par l'Aide à la Jeunesse.

Les SAS s'adressent aux jeunes de 12 à 18 ans, venant de tous les réseaux d'enseignement confondus et de tous les milieux sociaux, qui, pour des raisons diverses, ont décroché de l'école ou de leur lieu de formation. Ainsi, ils accueillent et aident temporairement des élèves mineurs exclus d'une école et ne pouvant pas être réinscrits dans un autre établissement, ou ceux inscrits dans une école, mais en situation de crise.



France

L'Hexagone est parmi les pays d'Europe qui comptent le moins de sortants précoces du système scolaire, selon les données d'Eurostat. En 2013, un peu moins de 10 % des 18-24 ans ont quitté l'école prématurément, contre 18,9% au Portugal par exemple et une moyenne européenne de 13,1% d'après les chiffres d'Eurostat.

Pourtant, 40% des élèves de milieux défavorisés restent en difficulté scolaire en France. C'est ce que nous apprenait le rapport Pisa 2015. Car en France, l'émergence du problème social « décrochage » et des dispositifs censés y remédier ou le prévenir doit être rapportée au contexte de démocratisation scolaire. Celle-ci ayant avancé par étapes en se heurtant au maintien relatif des inégalités, le phénomène du « décrochage » est apparu en raison de l'écart entre la population d'élèves et les comportements scolaires attendus. Les dispositifs créés sont héritiers de ceux mis en place précédemment pour lutter contre des problèmes sociaux similaires : « échec scolaire », « exclusion sociale » et « violence ».

Pour les enfants relevant de la protection de l'enfance, il n'existe pas de statistiques dédiées mais il est souvent rappelé dans les rapports officiels que les enfants confiés aux départements, relevant des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance connaissent des parcours de scolarités difficiles, des ruptures, des prises en charge multiples y compris en matière de santé. C'est pourquoi la formation des professionnels qui accompagnent ces enfants doit inclure le soutien à la réussite scolaire.

Le Conseil Départemental de l'Hérault, chef de file de la protection de l'enfance, via l'Institut Départemental de Protection de l'Enfance, a développé depuis 2011 un travail auprès des entreprises afin de faciliter l'insertion des jeunes pris en charge à l'ASE.

Au-delà de cette initiative, existent des expériences ponctuelles, sur la base de relations interpersonnelles qui se donnent comme ambition d'aider les jeunes dénués de réseaux afin de les soutenir dans leurs parcours personnels, autant d'expériences à valoriser pour permettre qu'elles se renouvellent car relayées par l'institution.



Roumanie

En 2013/2014, le taux brut de scolarisation dans les différents niveaux d'enseignement, de l'école maternelle à l'enseignement supérieur, est de 76,4% de la population de 3 à 23 ans (CITE 0-5). Dans l'enseignement primaire, l'abandon scolaire continue à augmenter régulièrement. Les données montrent que les taux d'abandon élevés sont enregistrés dans les premières années de cycles scolaires: classe I et V. Toutefois, l'introduction de la classe préparatoire semble avoir un effet positif en matière de réduction de l'abandon scolaire dans l'enseignement primaire.

Selon les informations d'Eurostat de 2014, 20,3% des jeunes ayant entre 20 et 24 ans ont un niveau d'éducation inférieur à l'enseignement primaire ou à l'enseignement primaire plus le premier cycle de l'enseignement secondaire.

L'abandon scolaire est nettement plus fréquent dans les zones rurales que dans les régions urbaines. En 2014, le taux de réussite scolaire dans l'enseignement primaire et secondaire est de 71,1%.

Malgré les programmes gouvernementaux et l'accès aux fonds européens, la Roumanie a du mal à faire face au problème du décrochage scolaire. La situation économique des familles a un impact direct sur l'abandon scolaire précoce. Réduire le décrochage est, en conséquence, une priorité officielle, l'objectif étant de le ramener à moins de 11,3%. De nombreuses organisations ont commencé la mise en œuvre d'un programme de prévention du décrochage scolaire et confirment l'impact de la pauvreté, de la désintégration de la famille, du modèle fourni par les parents ou les frères et sœurs qui entrent illégalement sur le marché du travail. Les associations mettent en œuvre des after schools mais il y a un manque de stratégie dans la lutte contre le décrochage scolaire.

On continue à observer le manque de travail afin de créer des conditions favorables à l'implication des familles dans les activités de l'école et de soutien à la scolarisation. Il n'y a d'ailleurs pratiquement pas de travailleurs sociaux qui interviennent au sein de l'école, face à l'abandon ou à l'échec scolaires. Les interventions des travailleurs sociaux sont bureaucratiques et consistent à faire pression sur les parents pour qu'ils envoient leurs enfants à l'école (sous peine de perdre le "revenu minimum garanti"). Leur champ d'action se réduit aux centres after school (écoles des devoirs).

Le projet permettra d'outiller les travailleurs sociaux pour une intervention plus adaptée.

Enfin, dans tous les pays impliqués dans le projet, la question de la construction d'un réseau dans lequel le jeune en difficulté puisse se construire sa place, renforcer son identité et exercer son autonomie est actuellement un aspect insuffisamment pris en considération.

Malgré les faiblesses en termes de moyen, de durée et de transition dans la prise en charge, les Etats, institutions et associations Belges, Portugais et Français travaillent de longue date sur les soutiens domestique et économique. Le soutien réticulaire, lui, n'est pas (ou peu) investi. Ceci se traduit également dans la formation des professionnels du social qui n'apprennent pas au cours de leur cursus à mobiliser ces ressources avec les jeunes. Pourtant, des travaux scientifiques actuels le font apparaître comme facteur déterminant de l'insertion sociale.



Partenaires et leur expertise sur ce thème

Portugal : 2 partenaires

L'ISCTE – Instituto Universitário de Lisboa

L'institut universitaire de Lisbonne fonde ses enseignements sur les "Global Standards", en particulier ceux qui orientent « l'Education en Travail Social », publiés par l'International Federation of Social Workers (www.ifsw.com), ainsi que sur les orientations de la European Association schools of Social Work (www.eassw.com). Il propose les trois cycles d'études (Licence-150 étudiants, Maîtrise-80 étudiants et Doctorat-51 étudiants) en Travail Social.

Le cursus de la Licence en travail social comporte un cours sur le « travail social avec les enfants, jeunes et familles » (2ème année, 1er semestre). Il a aussi le cours intitulé « Laboratoire de domaines et champs du travail social » (1re année, 2e semestre) dans lequel les étudiants réalisent une observation de la pratique professionnelle auprès des enfants, des familles et de la jeunesse. En 2ème année et 3ème année, se réalisent des stages de service social, d'une durée de 300 et 450 heures respectivement dans le cadre de services sociaux, notamment ceux qui sont liés au système de protection sociale de l'enfance. Dans le cadre de la maîtrise ont déjà été élaborées environ 30 dissertations et projets d'intervention dans le champ de la protection des enfants, des jeunes et de la famille. Plusieurs thèses de doctorat ont été produites à partir de recherches sur la protection de l'enfance et de la jeunesse et d'autres sont en cours de réalisation.

Tous les ans, L'équipe enseignante de l'ISCTE met en œuvre, au sein de la communauté environnante, des actions de Médiation, Supervision technique, Evaluation et accompagnement de projets sociaux. Cinq enseignants de l'ISCTE – Service Social développent des travaux de recherche dans le champ de l'enfance.

L'ISCTE développe également des travaux de recherches dans le cadre de plusieurs réseaux internationaux.

Qualificar para Incluir (QPI)

QPI met en pratique un programme de travail qui inclut 140 enfants et jeunes protégés ou en fort risque d'échec et d'abandon scolaire précoce. L'accompagnement est pensé entre l'école maternelle et la fin de la scolarité secondaire. L'action de QPI est centrée sur le principe du développement du pouvoir d'agir des travailleurs sociaux, des élèves et des parents.

Plusieurs méthodes sont travaillées avec, du point de vue des travailleurs sociaux, les objectifs suivants

- Savoir accompagner les jeunes à comprendre le mécanisme des déterminismes sociaux dans l'échec scolaire. Le risque d'une auto-infériorisation, presque toujours refoulée, ne peut être dépassé qu'à cette condition. Il est donc crucial de fournir aux jeunes les instruments intellectuels nécessaires pour qu'ils puissent comprendre leurs conduites, leurs choix et prises de position, ce



qui passe par un fort investissement dans leur développement cognitif et la stimulation de leurs capacités réflexives.

Pour que les jeunes deviennent des interlocuteurs capables de produire un discours sur eux-mêmes et sur leur condition sociale, la QPI met en œuvre une série d'actions telles que l'organisation de débats collectifs de réflexion sur de multiples thèmes, l'accompagnement à la production de textes sur les moments les plus marquants de leur vie, et de multiples opportunités d'accès à des activités et lieux culturels afin d'élargir le spectre de leurs centres d'intérêts.

- Mettre en place des partenariats pour renforcer les connaissances des parents afin qu'ils participent aux progrès scolaires de leur enfants. QPI s'est appuyé sur la loi de la protection de l'enfance qui consacre le principe de responsabilité parentale et permet de mettre en œuvre des mesures favorisant le renforcement de la fonction parentale : dont l'apprentissage de matières scolaires. Les parents d'enfants en primaire apprennent ainsi à dominer les matières que leurs enfants apprennent et, en même temps, acquièrent des crédits de formation officiellement reconnus et capitalisables dans divers parcours de formation professionnelle.
- Savoir investir l'école en tant que travailleur social pour prévenir le risque de décrochage scolaire des enfants les plus à risque. La pièce maîtresse de ce travail est l'établissement d'un partenariat entre QPI et des établissements scolaires (actuellement privés) pour les 9 premières années de scolarité de l'enfant. Puis pour la fin de l'enseignement secondaire, QPI établit un partenariat avec des centres de formation professionnelle sélectionnés en fonction des opportunités d'emplois que les formations ouvrent, dans la conjoncture locale du marché du travail, et/ou en fonction de leur étroite relation avec des entreprises (industrielles ou de services).
Le partenariat se développe à partir d'un travail coopératif entre professionnels de l'association et équipes d'enseignants/formateurs. Il implique la présence quotidienne en salle de cours du travailleur social responsable d'un groupe d'élèves.
- Savoir accompagner le jeune à activer et enrichir son réseau, avec notamment une activation de réseau en entreprises. Car « privilégier la mise en réseau du jeune, c'est aussi partager la responsabilité de sa transition professionnelle et, éventuellement de son intégration. C'est sortir d'une perspective individualisante de l'insertion où l'on veut simplement resocialiser le jeune et son milieu. C'est ici une piste importante considérant le poids mis sur les épaules des jeunes pour qu'ils ne soient pas dépendants financièrement. C'est aussi une piste importante compte tenu de la ségrégation relationnelle (...) celle-ci s'ajoutant à celle que connaissent les jeunes en raison d'une faible scolarisation. De ce fait, il faut sortir du simple niveau des politiques de l'emploi. On peut émettre ici l'hypothèse qu'un meilleur réseautage entre acteurs de l'intervention sociale et le monde des entreprises, en supportant le jeune et l'employeur, permettrait de travailler ce maintien en emploi. » (Goyette 2010)



Belgique : 3 partenaires

Centre d'études et de recherches sur les interventions socio éducatives (C.E.R.I.S.E.S)

C.E.R.I.S.E.S est impliqué dans plusieurs programmes de collaboration, de recherche, et de partenariat menés dans le domaine du travail socio-éducatif et du travail social en général avec des universités, des hautes écoles et différents organismes en Europe et dans le reste du monde. Entre 2007 et 2011, il a participé à la construction d'un réseau européen de recherche et de production de savoirs concernant les professionnels, formateurs et étudiants éducateurs spécialisés (www.educ-europe.eu + plateforme didactique associée). De ces différentes expériences Cérésès capitalise une expertise sur le suivi des gestes professionnels et des méthodologies des travailleurs sociaux en général et des éducateurs spécialisés en particulier.

Haute Ecole de Bruxelles-Brabant (HE2B)

L'Institut pédagogique Defré, catégorie pédagogique de la HE2B, prépare à la vie active et à l'entrée dans la profession environ 1500 étudiants parmi lesquels 600 futurs éducateurs spécialisés en accompagnement psycho-éducatif. Ces professionnels interviennent à tous les âges de la vie et dans tous les contextes sociaux du secteur non-marchand : monde du handicap, monde scolaire, secteur judiciaire, centres fermés, projets de quartier, écoles des devoirs, travail à l'étranger dans les bidonvilles ou les projets de rue...

Depuis trois ans la HE2B organise une année de spécialisation « d'accompagnateur en milieux scolaires » accessibles aux étudiants porteurs au minimum d'un diplôme de BA dans le domaine social, éducatif ou psychologique. Cette formation a pour objectif de qualifier des professionnels pour intervenir dans la scolarité d'enfants et de jeunes particulièrement en difficulté : difficulté psychologique, sociale, culturelle ou en situation de handicap.

Les compétences de l'équipe des formateurs de cette année complémentaire pourront être particulièrement utiles à ce projet.

SOS Jeunes

Accompagnement de jeunes en protection de l'enfance, travail sur l'insertion scolaire et professionnelle, accompagnement régulier de jeunes MNA.



France : 4 partenaires

- L'Institut Régional du Travail Social (IRTS de Perpignan)

L'IRTS est sensibilisé à la question de la sortie de dispositif des jeunes dans la mesure où les équipes pédagogiques sont en prise directe avec les établissements qui sont lieux de formation pour les étudiants. En effet, l'IRTS n'est pas directement concerné par le problème néanmoins, une réflexion s'est amorcée à partir d'une première expérience au cours de laquelle l'IRTS a accueilli en stage, dans son Centre de Ressources Documentaires, un jeune de la Résidence Habitat Jeunes, pour quelques semaines dans l'objectif de travailler son insertion professionnelle. Les cadres pédagogiques de l'IRTS sont également régulièrement sollicités pour conseiller dans leur orientation professionnelle des jeunes issus de l'ASE ou présentant des difficultés importantes d'insertion socio-professionnelle, notamment orientés par la Résidence Habitat Jeunes de Perpignan.

- L'Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence (IDEA)

À partir de son service "Accueil de jour" le Conseil Départemental a intégré, dans le cadre de son Programme d'Insertion Départemental, le public des jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance. Aujourd'hui, en partant de quelques principes, la politique d'insertion de l'IDEA (qui a été élargie sur certains points à celle de l'ASE) permet de travailler avec les jeunes leur autonomie et intégration en tant que jeunes adultes : privilégier les services existants dans le droit commun, en assurant l'accompagnement du jeune sur ces services, par les référents insertion qui connaissent parfaitement les dispositifs (insertion sociale, professionnelle et scolaire), développer des "actions passerelles" quand l'intégration dans les dispositifs de formation ou d'emploi ne sont pas possibles (ex : convention avec le Centre de Formation des Apprentis sur la découverte des métiers ou sur l'action DIMA), mettre en place des accompagnements personnalisés sur les structures de l'ASE afin d'aider les jeunes ne pouvant pas accéder à ces dispositifs de droit commun. L'IDEA a installé un principe de graduation des accompagnements via l'insertion et a développé un outil d'autoévaluation des besoins qui permet au jeune de repérer lui-même ses difficultés.

Dès 2013, sous la direction de Nicolas Baron, responsable de l'Aide Sociale à l'Enfance, le département s'est intéressé aux freins liés à l'insertion des jeunes confiés à l'ASE, ce fut le thème de la journée des droits de l'enfant le 19 novembre 2013.

Dans ce cadre, l'objectif du département a été de mobiliser les acteurs de l'insertion, de la formation et du secteur économique aux situations des jeunes confiés afin de développer les pratiques de partenariat entre les différents acteurs, au service des jeunes en sortie de dispositif. Trois logiques sont à l'œuvre :

- la solidarité territoriale
- la responsabilité sociale des entreprises
- la mise en synergie des politiques publiques



L'association Retis

A-Rétis organise du soutien scolaire pour des enfants sous mesure de protection administrative ou du juge. Retis se définit comme un « prestataire de liens sociaux ». L'Association RETIS (Recherche, Education, Territoires, Interventions, Sociabilités) met en œuvre des interventions d'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) intensives avec hébergement pour enfants et adolescents de 6 à 18 ans, tout en intégrant de nouvelles approches comme la conférence des familles, le groupe de pères, le tutorat. Mais au-delà des interventions d'AEMO, l'originalité de RETIS est d'avoir développé des lignes d'action indépendantes de la commande publique permettant d'arrimer aide et entraide et de répondre aux besoins : contrer les effets de la précarité des familles, lutter contre leur isolement social.

Les partenaires silencieux repérés et approchés positivement ont développé des projets qui entrent dans les objectifs du projet Philia et pourront donner à celui-ci une dimension collaborative permettant d'investir les réseaux européens.

L'Alefpa

Accompagnement de jeunes en protection de l'enfance, travail sur l'insertion scolaire et professionnelle, accompagnement régulier de jeunes MNA.



Roumanie : 3 partenaires

- L' Universitéa Alexandru Ioan Cuza

Actuellement, il n'a pas de préparation spécifique des travailleurs sociaux en vue de la promotion du succès scolaire au niveau de la Licence. Dans le cadre des cours de Sociologie, de Méthodologie de recherche et de Sociologie de l'Éducation, les causes de l'échec scolaire sont analysées et des perspectives d'intervention sont tracées sur cette base. Ce projet sera l'occasion d'enrichir cette formation sur le plan théorique aussi bien que pratique et d'ouvrir un champ d'intervention dans les écoles.

Le Département de Sociologie et de Travail social de l'Université développe un programme de Master intitulé La famille et le management de ressources familiales, en 4 semestres, qui pourra également s'impliquer dans ce projet dans la mesure où il vise le développement de bonnes pratiques en matière d'implication des familles dans l'éducation des enfants, en particulier des familles qui, de retour en Roumanie après une période d'émigration pour assurer leur survie, se confrontent à des difficultés spécifiques en termes d'interculturalité et d'intégration sociale.

- L'Association Sauvez les Enfants Iasi (Salvati Copiii)

Cette association est accréditée depuis 2003 pour assurer la promotion des droits des enfants ainsi que leur protection à travers des soins psychosociaux, socio-médicaux et un travail de soutien socio-éducatif, notamment dans les situations de maltraitance et d'exploitation. Elle développe plusieurs projets, tels que la Mobile School, une école pour tout le monde ; le Réseau inter-institutionnel Antidrogue, un modèle d'action pour protéger les enfants et Safe you, Safe Me, programme visant à développer les compétences de vie des enfants et jeunes.

- L'Association Alternatives sociales Iasi

Cette association a célébré 15 ans d'innovation sociale, ayant développé une centaine de projets axés sur l'aide, la prévention, la formation et la recherche. Ses experts ont produit 35 publications et organisé de nombreuses campagnes d'information et de prévention dans des domaines tels que la délinquance juvénile, la traite et l'exploitation de la main-d'œuvre des enfants, la maltraitance et la violence domestique.



THEME 2 – Soutenir, préserver et développer les différents réseaux (familial, des aidants, professionnel...)

Contexte et besoins par pays

France

Ce qui est constaté en France, c'est que les jeunes placés hors de leur famille ont des difficultés à s'insérer. A titre d'illustration, une récente étude⁶ a montré qu'« Un quart des sans-domiciles nés en France ont été placés dans leur enfance, en foyer ou en famille d'accueil. » « La proportion de sans-domicile placés dans leur enfance diminue fortement avec l'âge : elle atteint 36 % chez les 18-25 ans, un peu plus de 25 % chez les 25-29 ans mais est inférieure à 10 % au-delà de 30 ans. Cela signifie probablement que certaines personnes placées dans leur enfance ont une période difficile au moment de leur passage à l'âge adulte, avec une transition délicate entre la prise en charge par la protection de l'enfance et l'obtention d'un logement personnel. »

Le soutien nécessaire à tout jeune pour une inclusion progressive vers la vie adulte est traditionnellement porté par la famille. Il est composé de trois niveaux :

- soutien domestique (cohabitation et donc logement, puis caution pour la première location, et enfin garde d'enfant),
- soutien économique (aide financière directe),
- soutien réticulaire, c'est-à-dire de mise en contact avec le réseau familial, professionnel et amical de la parenté. Selon une enquête menée en France en 1994 par Alain Degenne et Michel Forse, 21% des jeunes obtenaient leur premier emploi grâce à leur famille.

L'aide sociale à l'enfance, fortement professionnalisée a peu recours à des personnes extérieures, des parents éloignés ou des bénévoles qui pourraient se substituer durablement à la famille nucléaire.

Car, entre la famille nucléaire et le placement, il existe des réponses alternatives au sein de la famille élargie (grands-parents, proches) ou au sein de la communauté (proche, parrain, marraine, etc.) d'accueil et d'éducation de l'enfant. Toutefois, ces situations ne manquent pas de poser des questions : lorsque l'enfant est confié aux grands-parents, il n'est pas rare que les parents souffrent de cette situation de désordre généalogique et d'inversion des places. Par ailleurs, l'état des connaissances sur la situation vécue des enfants confiés par le Juge des Enfants ou par le Juge des Affaires Familiales à un « tiers » (membre de la famille, personne digne de confiance, etc.) est très lacunaire. Nous ne trouvons aucune étude ou recherche sur cette question sauf le constat partagé que l'on ne sait pas grand-chose sur cette question et qu'il faut y remédier.

Source Insee, étude réalisée en 2012, sortie en 2014. Titre: *Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations* - Françoise Yaouancq et Michel Duée
http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/FPORSOC14i_D1_sansdomicile.pdf



Portugal

Les mesures de promotion et de protection existant au Portugal sont diverses : appui auprès de parents ou d'un proche, accueil familial, placement chez un tiers, placement en institution, appui à l'autonomie.

La mesure la plus appliquée en 2014 est celle de l'appui aux parents (77,4% des enfants), suivie, par ordre décroissant, de l'appui à un proche (10,3%), du placement en institution (9,8%), placement auprès d'un tiers (1,5%), de l'appui à l'autonomie de vie (0,7%) et l'accueil familial (0,3%). Comme la loi portugaise consacre le principe de responsabilité parentale, elle prévoit une série de mesures dirigées vers les parents afin que ceux-ci assument leur fonction parentale grâce au développement de compétences personnelles, familiales et sociales. A cette fin, des Centres d'Appui Familial et de Conseil Parental (CAFAP) portent des actions de formation de compétences parentales et familiales, d'auto-aide ou d'appui psychopédagogique et social.

Les principes sous-jacents à l'intervention du CAFAP, tels que prévus par la loi, sont les suivants : *une intervention systémique* :

- l'action repose sur une approche qui privilégie le milieu naturel de vie, la proximité et le caractère intégré et régulier de l'intervention ;
- la mise en valeur des compétences parentales – l'intervention doit s'adapter aux spécificités et besoins de chaque famille, de manière à ce qu'elles assument leurs fonctions parentales et incorporent les solutions les plus adéquates ;
- l'autonomie des familles – le modèle d'intervention implique la responsabilisation des familles pour la structuration de leur propre parcours, en leur permettant la connaissance des facteurs de risque et des facteurs de protection ainsi que des ressources existant dans la communauté ;
- la participation et la co-responsabilisation des familles – le processus d'intervention stimule le rôle actif et dynamique de la famille dans une perspective d'engagement et de collaboration mutuelle
- la collaboration entre les professionnels – le travail à réaliser impose une articulation entre les professionnels, notamment entre les équipes techniques qui accompagnent les familles et celles qui interviennent au niveau de l'éducation et de la santé, favorisant les actions partagées et complémentaires, facilitant l'établissement de relations positives entre familles et communauté.

Il faut noter, toutefois, qu'il y a fréquemment une distance assez considérable entre ces principes, les ressources (matérielles et humaines) disponibles et les pratiques de ces institutions.

Bien que le modèle de protection de l'enfance au Portugal prenne en compte des mesures telles que « confier l'enfant ou le jeune à une personne compétente » et « accueil familial », il faut reconnaître que c'est le placement en institution qui prédomine dans les cas où l'enfant est retiré à sa famille : 10,5% des enfants « protégés » contre 1,7% pour la mesure qui consiste à confier l'enfant à une personne compétente et 0,4% pour l'accueil familial.

Pour sa part l'investissement des institutions d'accueil dans la réintégration des enfants et des jeunes dans leur famille d'origine est très insuffisant sinon même nul. Il est intéressant de savoir que 13,7% des enfants et jeunes en situation d'accueil institutionnel sont éloignés géographiquement de leurs familles et d'autres figures de référence importantes dans leur vie, ce qui, dans la grande majorité des



cas, compromet l'implication et la participation de la famille au développement du Plan d'Intervention Individuel de l'enfant.

Plus grave encore, la conception du projet de vie est particulièrement restrictive : il s'agit essentiellement de décider si le futur de l'enfant/jeune passe par l'autonomie de vie (2.759 enfants/jeunes), la réintégration dans la famille d'origine (2.363), l'adoption (1.023 – 532 enfants/jeunes avec ce projet en cours de développement ; 491 avec cette mesure décrétée).

Le projet de permanence prolongée en institution (qui est officiellement assumé pour 704 enfants entre 12 et 20 ans) finit par avoir une incidence bien plus grande que prévue et ne signifie nullement que soient réunies par les institutions les conditions nécessaires pour que les enfants de familles marquées par la pauvreté et de nombreuses ruptures acquièrent les ressources indispensables (scolaires, culturelles, relationnelles) pour pouvoir accéder à un trajet de mobilité sociale ascendante.

La concrétisation des principes établis par la loi exigerait une coopération étroite et une articulation efficace entre les centres et la diversité d'institutions dont dépendent les conditions de vie des familles (accès au logement décent, au travail, à des réseaux sociaux hétérogènes, aux soins de santé, à des loisirs éducatifs...) de façon à ce que le changement au niveau des pratiques éducatives soit possible et que l'intervention n'ait pas un caractère essentiellement moraliste. Or, l'intervention est souvent fragmentée et bureaucratisée. La famille n'est pas systématiquement impliquée dans l'élaboration de son Plan Intégré d'Appui Familial (PIAF) – il est très fréquent que les familles soient convoquées par les professionnels afin de signer cet accord sans qu'elles aient eu une participation directe à leur élaboration – et que l'accompagnement ne soit ni systématique, ni intensif.

Pour actionner la communauté autour des besoins concrets des enfants, un premier axe de travail de Qualificar para Incluir (Qpl) consiste à impliquer le plus possible les enseignants (dans la construction d'une relation pédagogique et éducative qui ne soit pas simplement fonctionnelle mais humaine). De plus, l'action des professionnels de la Qpl, dans le cadre de ces partenariats, est de chercher à engager également les parents et les enfants/adolescents dans cette démarche réflexive et autoréflexive de manière à ce que les enfants cessent d'être écartelés entre des références identitaires et culturelles dissonantes. Le même type de travail se fait avec les professionnels de la Qpl qui interviennent dans le champ artistique (musique, théâtralisation de contes) et les membres de la Compagnie de Théâtre avec laquelle la Qpl travaille depuis une dizaine d'années.

En ce qui concerne l'appui aux aidants (adoptants, tiers dignes et bénévoles...), l'expérience portugaise est relativement récente : il commence à se former des associations de parents adoptifs dans une perspective d'entraide et les expériences en matière de soutien aux familles d'accueil, aux tiers-aidants ou de constitution de réseaux de bénévoles sont encore très rares.



Roumanie

La Roumanie a vécu sous régime communiste pendant 50 ans (à partir de la Seconde Guerre Mondiale jusqu'en 1990). Elle (re)construit maintenant la démocratie. Afin de renforcer et de donner des mots à ceux qui s'exprimaient peu avant, il est nécessaire de rappeler l'idée de l'enfant-acteur, l'enfant-citoyen qui a des droits.

Par exemple, désormais, l'enfant a le droit d'être protégé contre toute forme de violence, d'abus, de négligence ou de mauvais traitements. L'enfant a le droit d'exprimer librement ses opinions sur les questions qui le concernent et a le droit d'être écouté, entendu.

L'enfant a également le droit de grandir avec ses parents - qui ont l'obligation d'assurer son orientation, de donner des conseils afin d'exercer tous ses droits. Les parents ont le droit à l'information et l'assistance spécialisée pour la croissance de l'enfant et son éducation adéquate. Les deux parents sont responsables de la croissance et du développement physique, mental, spirituel, moral et social des enfants. Le service public d'assistance sociale prend les mesures nécessaires afin de détecter les situations à risque, d'élaborer des plans de services. S'il y a des bons motifs, les représentants du service d'assistance sociale ont le droit de visiter les enfants pour connaître la façon dont ils sont traités et, si ce service estime que le développement est compromis, ils saisissent la DGASPC qui renvoie le cas devant le tribunal. Tout enfant privé de protection parentale a droit à une protection de remplacement.

Les mesures doivent être établies et appliquées dans le cadre d'un plan individualisé de protection qui vise l'insertion (ou la réinsertion) dans sa famille ; si cela n'est pas possible, on recommande le placement dans la famille élargie, dans un service de type résidentiel, ou chez un assistant maternel. Les mesures spéciales de protection de l'enfant sont : le placement, le placement dans une situation d'urgence, la surveillance spécialisée.

Il n'y a pas de contrat de services avec la famille, contrat qui pourrait contraindre la famille à participer, à s'impliquer dans des activités de l'école, dans l'éducation pour la (ré)insertion des enfants, activités de soutien, de conseil dans les centres éducatifs etc. Il est difficile de parler de l'implication de la famille lorsqu'on a créé une très forte dépendance par rapport aux prestations sociales et aux aides... Mais les travailleurs sociaux trouvent un champ d'intervention dans différents domaines, y compris celui de l'enfance. Ils traitent principalement de l'intégration et la récupération des enfants ayant des problèmes particuliers. Parmi les différents rôles qu'ils assument, les travailleurs sociaux sont : éducateurs, consultants, chercheurs, facilitateurs, arbitres, recueil des fonds pour la mise en œuvre de programmes ou de services etc. Parfois, les interventions sont bureaucratiques et consistent à obliger les parents à envoyer les enfants à l'école (sous peine de perdre le "revenu minimum garanti").



La question de la professionnalisation des travailleurs sociaux doit être abordée à partir du point de vue des bénéficiaires. Deux façons complémentaires d'accéder à des normes de professionnalisation dans le domaine :

- Une, partant des programmes de formation avec des impacts directs dans la pratique professionnelle
- L'autre, en construisant un référentiel à partir de la pratique.

Un contexte particulier est à noter en Roumanie avec, entre 1990 et 2015, le départ d'environ 4 millions de roumains partis travailler ailleurs, en Europe principalement. Leurs enfants sont souvent restés sur place avec un seul parent, ou un voisin. Les données fournies par le Ministère de la protection de l'enfance à la fin du premier trimestre de l'année 2014 indiquent qu'en Roumanie il y a au moins 85 000 enfants qui ont leurs parents à l'étranger. Parmi ceux-ci, 25 000 enfants ont leurs deux parents absents et sont en état de vulnérabilité maximale.



Partenaires et leur expertise sur ce thème

France

L'association Retis travaille également sur ces questions depuis 5 ans, ses actions innovantes ont été citées en exemple par le Défenseur Français des droits de l'enfant qui propose de les généraliser. L'idée du projet est de mettre en recherche ces méthodes existantes et de transmettre des formations innovantes pour des futurs travailleurs sociaux (formation initiale) ou des travailleurs sociaux déjà en poste (formation continue).

Exemple de savoir-faire - France, association Retis

L'association RETIS a été créée en 2007 à l'initiative d'un directeur d'établissement qui a mobilisé autour d'un projet Associatif pragmatique des acteurs habituellement séparés de la société civile, de la protection de l'enfance, du monde de la recherche et des parents. L'association utilise 2 outils d'accompagnement qui pourront être inclus dans le module de formation destiné aux formateurs et travailleurs sociaux en formation initiale et continue :

1. La conférence des familles

La conférence des familles est une approche qui vise à redonner du pouvoir d'agir aux membres de la famille. A la demande de la famille ou sur proposition d'un service, il est organisé dans un cadre volontaire une rencontre du groupe familial large pour réfléchir à des solutions qui viennent de la famille. Les trois temps de la rencontre permettent :

- un partage d'information et le balisage de ce qui négociable et non négociable
- un temps privé de la famille pour élaborer son plan d'action
- et un temps de discussion entre la famille et les travailleurs sociaux du plan de la famille

Deux mois après, un suivi du plan est réalisé. Cette approche a permis de voir de l'inattendu ; c'est à dire de mettre en place des solutions d'accueil de l'enfant dans la parentèle que n'auraient pas perçues les travailleurs sociaux.

2. Le groupe des pères

Le père est l'acteur invisible de l'intervention sociale. Ce sont avec les mères que les travailleurs sociaux travaillent. Les horaires proposés ne collent pas avec l'activité des pères. Pourtant l'engagement paternel est important dans le développement des enfants. Les groupes mis en place ont donné des résultats contrastés. Un intérêt pour l'action mais une réticence des pères à participer à des actions trop centrées sur le dire. - Les pères sont du côté de l'action. Ils obligent à repenser à nos supports d'action : par exemple proposer des actions de mur d'escalade, match de foot, partie de pétanque, etc. Nous avons mis en place un groupe des pères dans notre service d'accompagnement, mais il fonctionne peu, nous sommes en phase de réflexion pour comprendre pourquoi.



Erasme, Institut du Travail Social

Le Centre régional de formation aux métiers du social (CRFMS) est sensibilisé à la question de la sortie de dispositif des jeunes. Une réflexion s'est amorcée sur le sujet à partir d'une première expérience au cours de laquelle un groupe d'étudiants dans le cadre du stage réseau et partenariat a pour mission de développer les réseaux des dispositifs de droit commun pour les futurs majeurs placés au sein des maisons d'enfants. Ils doivent fournir un livret de référence et ce travail commencé cette année avec la MECS La Passarella doit se poursuivre sur les trois prochaines années. Les cadres pédagogiques sont également régulièrement sollicités pour conseiller dans leur orientation professionnelle des jeunes issus de l'ASE ou présentant des difficultés importantes d'insertion socio- professionnelle, notamment orientés par la Résidence Habitat Jeunes de Perpignan.

L'IRTS de Perpignan travaillera avec leur partenaire Régis Sécher. La recherche de Régis Sécher est consacrée aux parents d'enfants placés, confrontés à la réprobation sans appel du corps social. Sa volonté est de considérer ces familles comme partenaires de l'éducation de leurs enfants. La stigmatisation sociale vient ruiner une image de soi déjà bien entamée. Or, pour vraiment réussir à travailler avec ces parents, il faut d'abord les reconnaître dignes d'éduquer ou du moins de participer à l'éducation de leur enfant dans une démarche de développement du pouvoir d'agir.

La Résidence Habitat Jeunes (Ligue de l'Enseignement 66) accueille un nombre croissant de jeunes issus de l'ASE en lien avec l'IDEA notamment. Elle tente d'assurer ainsi un suivi éducatif et socio-professionnel de chacun de ces jeunes dans le cadre de ce partenariat et de les accompagner dans leur autonomie et leurs démarches d'insertion. En favorisant une mixité entre étudiants, apprentis, jeunes travailleurs, demandeurs d'emploi ou stagiaires de la formation professionnelle, et en mettant en place une dynamique collective s'appuyant sur la participation des jeunes, elle leur permet d'évoluer dans un nouvel environnement et de s'ouvrir sur de nouvelles perspectives sociales et professionnelles.

Depuis deux ans, l'accompagnement à l'insertion en formation ou professionnelle a été renforcée, collectivement et individuellement. Il est assuré en lien étroit avec l'accompagnement éducatif et à la santé ainsi qu'avec l'animation du collectif portant sur l'ouverture culturelle et citoyenne.

L'objectif est de permettre aux jeunes d'améliorer leur estime de soi grâce à divers ateliers, leur sens de l'engagement au travers d'actions bénévoles, de développer leur réseau professionnel par le biais de visites d'entreprises et de rencontres avec différents partenaires sur la résidence et de mieux appréhender les codes du monde du travail. Cet accompagnement se fait dans la continuité des dispositifs de droit commun et en lien avec les partenaires du Service Public de l'Emploi Local.

Une réflexion est actuellement en cours pour améliorer ce dispositif notamment pour les jeunes présentant des difficultés importantes à s'inscrire dans un parcours de formation ou d'emploi durable.



Portugal

En matière de réseau communautaire, l'expérience concrète de la Qpl se situe essentiellement au niveau de la construction de partenariats qui se rapprochent le plus possible de la coopération au sein d'une équipe de recherche-action et à celui de la construction d'une relation avec les usagers qui leur permette de reformuler leur regard sur leur propre histoire, celle de leurs parents et éviter l'intériorisation d'une représentation de la pauvreté et/ou des failles de leur milieu familial sur le registre de l'infériorité sociale.

Cette perspective s'appuie notamment sur les apports de Paolo Freire qui a beaucoup contribué au développement d'une éducation populaire qui permette aux plus démunis de comprendre le monde dans lequel ils vivent et de lutter contre la domination idéologique, dans une perspective d'émancipation et de participation sociale quotidienne.

Quant à l'expérience en matière d'appui aux aidants, l'expérience de la Qpl se limite à l'accueil d'étudiants stagiaires qui, alliant stage et bénévolat, s'impliquent auprès d'enfants et de jeunes afin de leur proportionner, notamment à partir de la réalisation d'activités durant leurs temps de loisirs, un modèle de référence identitaire qui contraste avec ceux qui leur sont généralement accessibles dans leur milieu d'origine.



Roumanie

La Roumanie est leader sur cette thématique, parce que l'Université et les partenaires ont une expertise sur ce thème précisément. De plus l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi est une prestigieuse institution académique nationale et internationale en termes d'expérience et de qualité dans la recherche scientifique en mesure d'attirer plus de la moitié du total du budget national de la recherche scientifique dans ce pays. L'UAIC est reconnue pour l'expertise scientifique de son personnel enseignant, la qualité de l'infrastructure de recherche et de nombreux projets au niveau national et international.

Deux partenaires de terrain :

L'Association Salvati copiii Iasi (Sauvez les Enfants, partenaire terrain officiel du projet) qui assure la promotion et les conseils sur les droits des enfants, protection des enfants, soins psychosociaux, socio-médicaux et récupération socio-éducative, soutien pour les enfants, conseils et soins psycho-sociaux pour les enfants maltraités et victimes de la traite.

A partir du 1er janvier 2015 jusqu'au 30 septembre 2017 un projet est construit pour les enfants dont les parents sont partis à l'étranger: Protection et éducation pour les enfants affectés par la migration des parents à l'étranger par le biais des centres de jour. Le projet vise à réduire l'impact négatif de la migration sur les enfants laissés par leurs parents:

- services pour 1.280 enfants et 720 parents / personnes qui prennent soin des enfants résidents dans 16 centres de jour;
- une ligne téléphonique Help-line pour fournir des conseils aux enfants et aux personnes responsables pour les guider vers différents services;
- fournir un appui pour l'application de la législation, l'identification, l'orientation et la prestation de services pour les enfants par le biais des groupes nationaux et locaux de travail;
- sensibilisation sur les effets de la migration des parents sur les enfants laissés à la maison par l'intermédiaire d'une plate-forme en ligne, par des campagnes et des événements locaux et nationaux.

L'Association Alternatives sociale Iasi a célébré 15 ans d'innovation sociale, ayant développé une centaine de projets axés sur l'aide, la prévention, la formation et la recherche. Ses experts ont produit 35 publications et organisé de nombreuses campagnes d'information et de prévention dans des domaines tels que la délinquance juvénile, la traite et l'exploitation de la main-d'œuvre infantile, la maltraitance et la violence domestique.

Cette association a, à partir de 2010, lancé un programme qui vise à mettre en évidence que, pour grandir, les enfants ont besoin d'un environnement propice au développement normal et harmonieux. Ce programme organise des activités dans 16 centres de 15 villes de Roumanie. Les activités de ce programme "Creștem împreună" («Nous grandissons ensemble») sont le soutien social, aide aux devoirs, socialisation, loisirs, aide psychologique durant la période de séparation des parents et



communication avec ceux-ci. Par exemple, en 2010 il y avait 439 enfants inscrits dans ce programme. Parmi ceux-ci, 143 enfants avaient leur mère à l'étranger, 176 leur père et 120 leurs deux parents. Ces enfants sont confiés à 350 personnes qui ont participé à des réunions mensuelles où ils ont discuté et analysé les problèmes des enfants avec les enseignants, les psychologues et les bénévoles.

Les études et les méthodologies d'intervention sur la question des enfants seuls à la maison, les enfants ayant des parents ou des enfants en prison, les enfants remigrants (revenant au pays après des années passées dans un autre pays) sont singulières en Europe et représentent des éléments d'innovation et d'excellence. La plupart des grands projets montés par Alternative sociale ont été récompensés par des prix d'excellence.



THEME 3 – Approche en travail social centrée sur le DPA des personnes accompagnées

Définition du DPA

Yann Le Bossé définit le « pouvoir d’agir » comme « la capacité concrète pour des personnes ou des collectivités d’exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou la collectivité à laquelle elles s’identifient ». Contrôle recouvre ici l’idée de capacité à influencer ou à réguler les éléments significatifs de notre vie quotidienne.

Selon l’approche centrée sur le DPA, l’action professionnelle consiste alors à réunir les conditions susceptibles de favoriser une restauration du rapport à l’action des personnes ou collectivités n’étant plus en situation de peser sur les événements de leur vie.

L’intervention s’avère pertinente lorsqu’elle contribue au franchissement des obstacles associés à la détérioration du passage à l’action. L’exercice effectif d’un pouvoir d’action dépend à la fois des opportunités issues de l’environnement (cadre législatif, disponibilités budgétaires, ressources diverses, etc.) et des capacités de la personne ou de la collectivité à exercer ce pouvoir (compétences, motivation à agir, etc.) ; le travailleur social est donc amené à prendre en compte ces deux registres lorsqu’il intervient. Il ne s’agit plus alors d’appréhender les difficultés des personnes comme relevant de carences personnelles, ni comme résultant seulement d’une injustice sociale.

Démarche DPA

La démarche centrée sur le DPA s’inscrit donc dans une visée réformatrice et non pas dans une visée réparatrice ou régulatrice. Elle consiste en une logique non prescriptive de l’intervention sociale qui accorde une place centrale à la négociation et à la prise en compte simultanée des dimensions individuelles et structurelles de chaque situation. Elle vise à ce que les personnes retrouvent confiance dans leur capacité d’agir sur ce qui est important et constitue un problème pour elles.

Yann Le Bossé définit un problème de la manière suivante :

- Faire la différence entre une difficulté qui est une chose avec laquelle on doit faire (exemple : handicap) et un problème que l’on peut résoudre.
- Il n’existe pas de situations problématiques en soi mais seulement des situations considérées comme telles par des personnes pour des raisons particulières dans un contexte donné.
- Les réponses à un même problème sont souvent multiples et dépendront des personnes et des contextes dans l’ici et le maintenant.
- On n’a toujours qu’un seul problème à la fois qui est celui qui nous immobilise sur l’instant.
- Un problème doit être formulé de manière à ce qu’il soit possible d’agir dessus pour le résoudre.

En s’appuyant sur l’étude des caractéristiques d’interventions ayant contribué au DPA de personnes ou de collectivités, Yann Le Bossé a construit un modèle d’analyse des pratiques.



Modèle centré sur 4 fondamentaux

Ce modèle est organisé autour de 4 fondamentaux considérés comme autant de conditions nécessaires au DPA des personnes accompagnées :

1. *L'adoption de l'unité d'analyse « acteurs en contexte » :*

Il s'agit d'identifier et d'articuler les enjeux individuels et collectifs des personnes concernées ou impliquées et le contexte dans lequel s'inscrit l'initiative de changement et se pose le problème (cadre légal, contraintes organisationnelles, ressources nécessaires....). Par enjeu, il faut entendre ce qu'un acteur cherche à éviter ou à obtenir à l'égard d'un aspect de la réalité.

Les enjeux poursuivis par les acteurs sont déterminés par un ensemble de forces individuelles (ex : recherche d'épanouissement), structurelles (ex : marché de l'emploi) et contextuelles (ex : opportunité de promotion et énergie disponible pour mener à bien le projet). Ils sont en mouvement constant, peuvent être explicites ou implicites et tirent leur légitimité du seul fait qu'ils existent.

Il peut s'agir d'enjeux invariants, c'est-à-dire liés aux missions mêmes d'un intervenant, ou d'enjeux ponctuels liés à la situation en question.

Le travailleur social s'assure que sa pratique prend en compte, de façon concomitante, les obstacles concrets entravant la personne ou le groupe accompagné et le développement de sa capacité d'action. Il n'est alors pas question, par exemple, de raisonner en se limitant aux seuls traits de personnalité mais de développer une compréhension nuancée du rôle de la personne dans l'avènement ou le maintien de sa situation.

Il ne s'agit plus d'aider une personne caractérisée par un type de difficulté, mais d'accompagner une personne particulière à avoir un contrôle sur ce qui est important pour elle dans la situation précise : qui est cette personne, quelles sont les caractéristiques de la situation, sur quel aspect elle souhaite développer plus de possibilités d'agir, quels sont les atouts et les forces dont elle dispose pour entreprendre ce changement, quels sont les obstacles et les opportunités potentiels à la conduite de ce changement, dans quelle mesure le mandat du travailleur social lui permet de soutenir cette démarche.



2. Implication de la personne ou du groupe accompagné dans la définition du problème et des solutions :

Le fait de négliger le point de vue des personnes accompagnées a le plus souvent pour conséquence de construire des solutions inadaptées sur la base d'une définition partielle et partielle du problème. On ne peut donc pas faire l'impasse de la connaissance qu'ont les personnes des conséquences d'un problème qu'elles vivent.

Il s'agit alors, pour le travailleur social, de prendre systématiquement en considération la manière dont la personne accompagnée définit ce qui lui pose problème et le type de solutions qui lui paraît acceptable. Le diagnostic et le traitement du problème résultent d'une négociation avec les personnes accompagnées et ne sont donc plus de la seule expertise du travailleur social. Il s'agit d'une négociation et non d'une simple consultation.

3. La prise en compte des contextes d'application :

Si plusieurs personnes peuvent être concernées par un même problème, chacune d'entre-elles va l'appréhender de manière différente. En conséquence, la plupart des obstacles que chaque personne va rencontrer dans sa démarche de résolution de son problème va être spécifique. De même, les ressources nécessaires au développement de la possibilité d'agir vont être déterminées et négociées à partir de chaque contexte et de la singularité des personnes concernées.

La prise en compte du contexte d'application oblige le travailleur social à s'interroger sur la manière dont il tient compte des spécificités de chaque situation dans la conduite de ses interventions. Il ne lui est pas possible d'envisager les mêmes modalités de changement d'une situation à une autre. La pertinence d'une intervention ne s'apprécie que par la viabilité de son application concrète. Si, ici et maintenant, étant donné le contexte et les acteurs concernés, telle ou telle réponse technique s'avère contre-productive, elle devient concrètement inapplicable, peu importe sa pertinence initiale.

Il s'agit d'identifier ce qui fait obstacle à l'enclenchement de la démarche de changement et ce qui est nécessaire ici et maintenant pour entamer la démarche de changement. La démarche de changement doit être ancrée dans le « possible » c'est-à-dire ne pas nécessiter en préalable des conditions qui ne sont pas disponibles actuellement.

Certains des obstacles peuvent être dépassés aisément ; d'autres nécessiteront de plus de temps et souvent d'alliances et de coopérations avec d'autres acteurs aux prises avec les mêmes obstacles.



4. L'introduction d'une démarche d'action conscientisante :

L'introduction d'une démarche d'action conscientisante doit amener le travailleur social à mettre en place les conditions susceptibles de permettre à la personne ou au groupe concerné de prendre conscience des éléments personnels et structurels ayant contribué :

- à la détérioration de leur situation et aux problèmes rencontrés, permettant de repérer la dimension collective (je ne suis pas seul à avoir ce problème) et sociale du problème (influence du fonctionnement de la société) ;
- à l'amélioration de cette situation, à la démarche de changement ayant favorisé cette amélioration.

La personne ou le groupe concerné peut ainsi identifier les compétences, les savoirs, le sentiment de confiance en soi qu'il ou elle a développé à cette occasion et identifier la part de changement social nécessaire à l'amélioration de la situation.

Les problèmes sociaux sont engendrés par des causes structurelles et manifestés par des difficultés individuelles ou collectives. Cela doit alors aussi conduire le professionnel à se poser la question suivante : « En quoi la manière dont il accompagne cette personne particulière, dans cette situation précise, élimine ou contribue à éliminer les obstacles structurels auxquels elle est confrontée ? »



Contexte par pays : quelle place pour le DPA auprès des enfants et des jeunes en difficultés sociales ?

Belgique

Pour les enfants et les jeunes relevant de l'aide à la jeunesse ou de la protection judiciaire de la jeunesse, le problème se pose de développer les ressources qui leur permettront d'être suffisamment autonomes une fois sortis de leur parcours de placement ou d'aide sociale.

En effet, au terme d'un parcours où ils ont été encadrés et supportés par une ou des institutions, ils se retrouvent parfois dans la difficulté ou l'incapacité de mobiliser et d'articuler les ressources nécessaires à vivre et investir leur vécu en autonomie. Leurs réseaux d'amis sont peu fiables, le soutien familial pas toujours présent alors même que les contacts avec les services d'aide se relâchent avec la sortie du parcours institutionnel.

Un besoin existe donc de stimuler chez eux, dès le début du placement ou de la prise en charge, un pouvoir d'action personnelle et collective et de l'entretenir tout au long de leur développement. Mais il faudrait pour cela que les travailleurs sociaux qui les encadrent -et les éducateurs en particulier- aient des outils leur permettant de travailler avec les jeunes dans le sens du développement du pouvoir d'agir, du DPA.

Une piste qui semble se dégager est la création d'un réseau vivant de formateurs susceptibles de nourrir tant les milieux professionnels que les écoles de formation. Un groupe de ces personnes formées au D.P.A a créé récemment l'association belge du DPA (ABDPA). D'autre part une association du D.P.A a été créée en France : AndaDPA (Approche centrée sur le Développement du pouvoir d'agir individuel et collectif) <http://www.andadpa.fr/>

La HE2B est membre de l'association belge du DPA et de l'association internationale du DPA (AIDPA).

Les formateurs et professionnels qui utilisent le DPA dans leur pratique quotidienne pourront dans le cadre de ce projet disséminer leurs pratiques et stimuler leurs collègues en vue d'une contagion créative.



France

Les constats posés par la Belgique, c'est-à-dire, la difficulté pour les jeunes gens sortants de dispositifs en raison de l'âge (18 voire 21 ans), sont partagés par la France. On peut vérifier qu'une partie des adultes accueillis en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ont connu un parcours institutionnel, ce qui interroge sur l'adéquation des accompagnements mis en place par les éducateurs spécialisés notamment, les travailleurs sociaux, en général, pour soutenir les jeunes adolescents vers un projet de sortie de dispositif réussi.

Les besoins repérés, développer précocement le pouvoir d'agir des jeunes de la protection de l'enfance (en France) ou de la protection de la jeunesse (en Belgique) sont similaires à ceux des enfants roumains dont les parents ont émigré dans l'espoir d'améliorer leurs conditions de vie au pays.

Pour ces enfants et adolescents aux parcours de vie chaotiques, c'est très rapidement lors de la prise en charge par les professionnels des services sociaux qu'il faut mettre en œuvre des actions les incitant à développer un rapport à soi, à son groupe de pairs, au monde stimulant et impliquant dans une dynamique de vie positive.

Actuellement, la formation en France ne répond que partiellement à ce besoin et lorsque des initiatives existent, c'est plutôt le public adulte qui est désigné, une réflexion plus approfondie vers les publics adolescents et jeunes adultes, des échanges à partir des expériences des partenaires sont devenus indispensables.

Il apparaît, dans les échanges avec les professionnels, un besoin d'adapter les outils pour accompagner le public des jeunes vulnérables. Plusieurs enjeux concernent l'accompagnement au développement du pouvoir d'agir des jeunes vulnérables et le pouvoir d'agir : parcours de vie complexe, identité en construction, objets de représentations souvent négatives, temporalité, etc. Ces enjeux seront bien entendu à préciser et enrichir.

Les professionnels de l'intervention sociale et éducative font notamment remonter les difficultés d'accompagnement en lien avec la temporalité. Celle-ci n'est pas vécue de la même façon par les jeunes et par les accompagnants. L'une des hypothèses de travail réside dans le fait que l'accompagnement des jeunes doit notamment répondre à une exigence de réactivité, ce qui suppose de développer des outils d'accompagnement spécifiques.

Une autre hypothèse réside dans le fait que pour travailler le pouvoir d'agir des jeunes vulnérables, il est nécessaire de les accompagner à deux niveaux : de manière horizontale, vis à vis de la société et de l'entourage, afin de modifier les représentations et de porter une question dans l'espace public, de manière verticale, en lien avec les personnes et professionnels qui jouent un rôle décisionnel dans l'accompagnement des jeunes.



Portugal

Dans la plupart des cas, quand le jeune atteint 18 ans (21 ans lorsqu'il fait des études) toute forme d'accompagnement psychosocial et matériel cesse. Les données de 2014, disponibles dans le rapport CASA (Caractérisation Annuelle de la Situation d'Accueil d'Enfants et de Jeunes), confirment que l'accompagnement des jeunes cesse lorsqu'ils atteignent la majorité¹⁰ ou, au plus tard, quand ils ont 21 ans, indépendamment des conditions réelles dans lesquelles ils se trouvent. Il est donc pratiquement impossible de parler d'un modèle de prise en charge qui intègre le développement du pouvoir d'agir des jeunes.

L'association QPI (Qualificar Para Incluir) met en pratique un programme de travail avec les jeunes en fort risque d'échec et d'abandon scolaires précoces centré sur les principes suivants:

1. Afin de développer le pouvoir d'agir de jeunes en situation de vulnérabilité sociale, qui, dans la plupart des cas engendre sentiments de honte, culpabilité, infériorisation, il est fondamental de leur permettre de s'approprier de la compréhension des déterminismes sociaux qui, d'une certaine façon, ont pesé sur les apprentissages des adultes qui ont constitué leur monde initial. Les possibilités de libérer les pratiques sociales des jeunes de ces déterminismes sociaux passent par un travail de conscientisation leur permettant de s'approprier de lectures qui mettent en lumière les fonctionnements sociaux objectifs, tout particulièrement les processus et logiques responsables de la reproduction de l'inégalité des opportunités dont les individus disposent.

C'est seulement ainsi qu'il sera possible de contrôler le risque de culpabilisation excessive des parents et de dépasser la tendance pour réduire les problèmes d'échec et d'abandon scolaire à un manque d'équilibre affectif ou d'intérêt pour les études. Le risque d'une auto-infériorisation, presque toujours refoulée, ne peut être dépassé s'ils ne comprennent pas que la pénurie matérielle des conditions de vie, l'indignité sociale et la violence du quotidien, qui pèsent si sérieusement sur l'existence de leurs familles, sont des contraintes socialement produites.

2. C'est seulement grâce à l'activité intense d'agents qui fonctionnent comme des médiateurs symboliques qu'il sera possible de créer les possibilités de prendre conscience des limites les plus refoulées et dissimulées de la pensée et de construire une unité interne, compatible avec un minimum d'appropriation de soi-même. A partir d'épisodes significatifs du quotidien, les médiateurs se chargent de provoquer la réflexion nécessaire pour parvenir à la compréhension de leurs difficultés spécifiques, de susciter l'intérêt pour la connaissance, investissant dans la création d'activités d'étude qui, bien que adaptés à leur trajet antérieur, tablent sur une effective élévation des apprentissages relatives aux contenus certifiés scolairement. S'il est sûr que le changement de valeurs, attitudes, modèles de conduite, attentes et projets de vie ne peut se produire sans un travail intérieur profond, orienté vers la reconstruction identitaire, il n'en est pas moins certain que ce travail ne peut se produire si les jeunes n'ont pas des opportunités d'augmenter leurs capitaux, culturels, sociaux et symboliques.



Ceux-ci sont plus déterminants encore que le capital économique lui-même. Sans enrichissement des relations sociales et sans investir dans leur valorisation symbolique, les jeunes ne peuvent accéder à un cadre de vie libéré des multiples oppressions qui perturbent le développement affectif, parmi lesquelles il faut prendre en compte l'absence de sentiment (cognitif et social) d'enfance.

Cette cessation a concerné, en 2014, 1875 jeunes (près de 10% des dossiers archivés par les CPCJ).

Il est donc crucial de fournir aux jeunes les instruments intellectuels nécessaires pour qu'ils puissent comprendre leurs conduites, leurs choix et prises de position, ce qui passe par un fort investissement dans leur développement cognitif et la stimulation de leurs capacités réflexives.



Roumanie

Entre 1990-2014, 4,2 millions de roumains ont quitté leur pays pour travailler ailleurs, en Europe principalement. Beaucoup d'enfants ont ainsi été laissés à la garde d'un parent, phénomène assez inédit en Europe, de très nombreuses fratries ont également été livrées à elles-mêmes. Les données fournies par le Ministère de la protection de l'enfance à la fin du premier trimestre de l'année 2014 indiquent qu'en Roumanie il y a 85 000 enfants dont les parents travaillent à l'étranger. Parmi ceux-ci, 25 000 enfants ont les deux parents partis. Ils sont laissés à la garde de voisins, parents éloignés ou parents nourriciers. Dans le cadre du projet Philia, nous nous intéresserons à ces enfants et aux services sociaux qui les côtoient : qu'ont-ils développé comme savoir-être et savoir-faire ? Quel pouvoir d'agir ont-ils développé ? Que peut-on apprendre de leur parcours ?

La Roumanie a lancé, en 2010, un programme d'accompagnement social nommé Nous grandissons ensemble. Ce programme organise avec les enfants dont les parents travaillent à l'étranger, des activités dans 16 centres de 15 villes de Roumanie. Les activités vont du soutien social, à l'aide aux devoirs, ou encore à l'aide psychologique. En 2010, 439 enfants étaient inscrits dans ce programme. Parmi ceux-ci, 143 enfants avaient leur mère absente (partie travailler à l'étranger), 176 enfants le père et 120 enfants les deux parents absents. Ces enfants ont été confiés à 350 personnes qui ont participé à des réunions mensuelles où ils ont discuté et analysé les problèmes des enfants avec les enseignants, les psychologues et les bénévoles de Salvati copiii (Sauvez les enfants, cette association est partenaire du présent projet PHILIA).

De nouveaux services viennent par ailleurs d'être créés face à ce phénomène inconnu des 4 autres pays membres du présent projet: les Centres de counseling pour les enfants re-migrants et enfants laissés seuls à la maison.



Partenaires et leur expertise sur ce thème

Belgique : 3 partenaires

- **La Haute Ecole de Bruxelles-Brabant (HE2B)**

L'Institut pédagogique Defré fait partie de la HE2B, il prépare à la vie active et à l'entrée dans la profession environ 1500 étudiants parmi lesquels 550 futurs éducateurs spécialisés en accompagnement psycho-éducatif. Il y a 6 ans, la Haute école de Bruxelles s'est familiarisée avec un outil en provenance du Québec : le D.P.A.

Développement du pouvoir d'agir qui est désormais enseigné dans les cours et travaux pratiques portant sur l'intervention éducative, et de la manière dont celle-ci peut s'organiser. La HE2B promeut cet outil innovant dans ses formations d'intervenants sociaux, car elle le juge essentiel à une bonne prise en compte de publics en grande difficulté sociale. Elle souhaite améliorer ses outils de formation initiale sur ce thème et créer un module de formation continu.

- **Cérisès (centre d'études et de recherches sur les interventions socio-éducatives)**

Ce centre d'études possède l'expertise méthodologique concernant la construction de modules de formation dans le domaine du social. Ces modules sont susceptibles d'être proposés tant en formation initiale que continuée. De plus, le laboratoire Cérisès est engagé dans un projet centré sur l'implémentation du DPA dans le travail social de manière générale dans un actuel partenariat stratégique financé par Erasmus+ (2014-2016) en s'appuyant sur le réseau européen de centres de formation d'éducateurs sociaux Educ-Europe. Cette expertise sera bien utile pour le présent projet puisqu'il s'agira de voir ici comment le DPA pourrait être utile aux jeunes, à leurs familles et leurs réseaux ainsi qu'aux professionnels de l'éducation sociale. Il s'agira de voir comment la rencontre de ces différents acteurs sur la question du DPA pourra en amplifier l'impact.

- **SOS Jeunes**

En ces années 2015-2018, l'Administration générale de l'aide à la jeunesse –forte déjà d'une longue expérience dans les domaines la prévention- se propose dans le cadre d'une réforme d'ensemble de repenser et renforcer encore la place de la prévention dans le dispositif global.

Ceci se fera notamment sous la forme de la création d'un troisième pilier de prévention à côté des deux piliers classiques de l'aide à la jeunesse et de la prévention judiciaire de la jeunesse. Ceci est une occasion intéressante pour les années qui viennent de développer de nouvelles stratégies de prévention dont la mise en œuvre du DPA pourrait devenir un aspect central.



Sur le plan théorique, les objectifs des séances de travail organisées dans le cadre du partenariat stratégique Erasmus + prendront en considération les différentes figures du sujet proposés par Yann Le Bossé¹¹ :

- Le sujet social développe sa capacité à subvenir à ses propres besoins, à accéder à l'autonomie nécessaire pour avoir une existence sociale et contribuer à la production de sa place dans la société, tout en assurant son indépendance.
- Le sujet existentiel affirme son désir d'exister pour lui-même, en apprenant à reconnaître son propre désir face au désir de l'autre et en se dégageant des projections imaginaires dont il a pu être l'objet de la part de ses parents, son entourage, ses conjoints, ses enfants.
- Le sujet réflexif s'autorise à penser par lui-même, à affirmer ses croyances, ses idées, à fonder ses opinions sur sa "raison", à rechercher la cohérence entre ce qu'il sait, ce qu'il ressent et ce qu'il exprime, à confronter ses croyances à celles des autres sans se laisser imposer un point de vue de l'extérieur. C'est toujours en définitive une parole qui fonde la capacité d'être du sujet de son histoire.
- Le sujet acteur trouve la confiance en lui-même dans ses capacités d'action qui lui permettent de se réaliser à travers ses œuvres, ses conquêtes, ses travaux, ses productions sociales.

« Y. Le Bossé, *Sortir de l'impuissance*, Editions Ardis, Québec 2012, p. 270 »



Roumanie :

- L'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi (AICUI)

Cette prestigieuse institution académique nationale est internationale classée parmi les trois meilleures universités en Roumanie, tant en termes d'enseignement que de recherche scientifique. L'AICUI est reconnue pour l'expertise scientifique de son personnel enseignant, la qualité de l'infrastructure de recherche et de nombreux projets au niveau national et international. Le ministère roumain de l'Education et de la Recherche scientifique a décerné la médaille d'excellence pour ses réalisations exceptionnelles dans la recherche scientifique.

À l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iași, la recherche est effectuée par 883 personnels enseignant et de recherche, 106 chercheurs postdoctoraux et 871 doctorants. Ils travaillent dans les départements de recherche gérés par les facultés et les deux départements de recherche interdisciplinaires, au sein de 17 centres de recherche et centres de stage étudiant.

Toutes les unités de recherche bénéficient des dernières technologies. Les étudiants et le personnel universitaire ont accès en ligne à des bibliothèques scientifiques, y compris Science Direct, SpringerLink Journaux, ProQuest Central, Thomson Reuters Web of Knowledge, Scopus, Nature Journaux, EBSCO, SAGE Journals, Science Journal, Oxford Journals, Cambridge Journals, Emerald Journaux, American Physical Society Journals et Wiley Journaux.

L'AICUI a une forte expérience dans la coopération internationale grâce à la recherche conjointe dans plus de 60 contrats dans les programmes bilatéraux et des actions de coopération gouvernementales (ERA-NET, FSE, FP6, FP7...). Plus de 100 manifestations scientifiques sont organisées chaque année par l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iași.

Comme décrit dans les deux thématiques précédentes, **l'Association Salvati copiii (Sauvez les Enfants) Iasi** et **l'Association Alternatives sociales Iasi** réalisent différentes actions d'accompagnement social, éducatif, familial, etc. dans une dynamique de participation des personnes.



France : 2 partenaires

Les 2 partenaires français majeurs (**IRTS et Erasme**) travaillent sur ces questions depuis plusieurs années et ont noué des relations avec des acteurs ressources qui seront mobilisés (ils sont informés et intéressés par le projet).

Etablissements ressources :

- ANDADPA : <http://www.andadpa.fr/>
- ATD Quart Monde Croisement des savoirs et des Pratiques
- L'Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence (Conseil Départemental 66)
- La Résidence Habitat Jeunes (Ligue de l'Enseignement)
- La Maison d'Enfants à Caractère Social de Vernet les Bains (ALEFPA)
- La Maison d'Enfants à Caractère Social de Cabestany (Apprentis d'Auteuil)

- **L'Institut Régional du Travail Social** pilote un projet, le Pôle Ressource en Développement Social, co-financé par le Conseil Départemental 66, la Caisse d'Allocations Familiales 66, la Préfecture des Pyrénées-Orientales, la ville de Perpignan et la Communauté d'Agglomération Perpignan-Méditerranée. Fortement engagé dans un travail décloisonné entre les institutions, le PRDS anime à l'année des groupes de professionnels et d'usagers sur la question centrale du Développement Social Local et de la participation des personnes ; il accompagne des projets portés par des collectivités et/ou des associations qui cherchent à entrer dans ces démarches.

L'un des objectifs centraux du Pôle est d'amener à faire évoluer les pratiques des professionnels de terrain, à sensibiliser les travailleurs sociaux en formation à de nouvelles prises en compte de l'autre notamment par l'organisation et l'animation d'échanges entre acteurs de l'action sociale et personnes accompagnées.

Depuis 3 ans, les actions allant dans ce sens se sont multipliées, notamment :

- En septembre 2011, une journée intitulée : La participation en question : quelles approches pour quelles marges de manœuvre a permis de présenter sur le territoire l'approche de l'ANDADPA (intervention de Claire Jouffray et Brigitte Portal). L'association ANDADPA a également animé un atelier afin que les professionnels puissent commencer à s'approprier cette approche.
- En février 2013, Majo Hansotte, docteure en philosophie, « auteure des Intelligences citoyennes », est venue présenter de façon active les méthodes de travail issues des recherches qu'elle a menées. L'approche de Majo Hansotte se propose de « rendre aux citoyen(ne)s les capacités d'intervention politique, au niveau local, régional, national ou international ». Des compétences sont à mobiliser par les citoyens, individuellement et collectivement, compétences nommées ici intelligences citoyennes : savoir pratiquer une énonciation et une action démocratiquement performantes. Majo Hansotte insiste sur la fonction première de l'espace public qui est horizontale et



consiste en une fonction de transformation réciproque des citoyens : faire évoluer les regards et représentations. Elle propose une méthodologie d'intervention et d'action basée sur des récits et témoignages individuels. La démarche souligne l'importance de travailler à partir de l'expression de désirs. Elle utilise divers outils permettant d'élaborer des actes de parole coopératifs et prenant en compte le vécu, le contexte, le juste, le droit.

- En septembre 2014, en partenariat avec l'Université de Perpignan, l'IRTS accueillait un colloque ACOFIS (<http://www.acofis.org/>) : « Empowerment, participation, activation... Des concepts aux pratiques d'intervention sociale » interrogeant les enjeux institutionnels de la participation.
- Cette année, en lien avec le laboratoire CORHIS, une recherche-action menée par un cadre de l'IRTS a travaillé auprès d'un groupe de jeunes de l'Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence sur ces questions de DPA.
- Depuis 2013, le PRDS anime un réseau ressources départemental sur les démarches participatives. Dans ce cadre, les professionnels qui se réunissent, et qui sont sensibilisés aux démarches visant l'élaboration et l'expression de paroles collectives d'habitants et/ou d'utilisateurs de l'intervention sociale et éducative, ont à plusieurs reprises mentionné le fait qu'ils ne se sentaient pas outillés concernant l'accompagnement des jeunes afin qu'ils renforcent leur pouvoir d'agir.
- Depuis 2014, le PRDS travaille en partenariat avec ATD Quart Monde Croisement des Savoirs et des Pratiques dans l'objectif notamment de développer le pouvoir d'agir des personnes en situation de pauvreté. Le travail mené pourra servir d'appui et de ressource concernant le public des jeunes vulnérables.

C'est en raison d'une longue pratique sur la question du DPA qu'à de nombreuses reprises s'est posée la question du public « jeune ».

Les professionnels eux-mêmes ont interpellé sur cette possibilité de travailler de façon plus spécifique avec cette population. Le projet Philia trouve d'ores et déjà écho sur le territoire.

- **ANDA DPA :**

L'association ANDADPA part du postulat qu'une impuissance est source de souffrance (« La souffrance n'est pas uniquement définie par la douleur physique, ni même par la douleur mentale, mais par la diminution, voir la destruction de la capacité d'agir, du pouvoir faire, ressentie comme une atteinte à l'intégrité de soi. » Ricoeur P., *Soi-même comme un autre*. Paris, éditions du Seuil, 1990). Le concept de développement du pouvoir d'agir est défini comme « La possibilité concrète pour les personnes ou les collectivités d'exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou la collectivité à laquelle elles s'identifient » (Yann Le Bossé, 1996). Cette approche suppose de questionner simultanément les aspects individuels et structurels : Ne pas appréhender les difficultés vécues par les personnes comme des problèmes uniquement psychologiques ou liés à des carences ; ne pas se concentrer uniquement sur la capacité d'adaptation des personnes à leurs conditions de vie. L'approche vise l'affranchissement de ce qui fait souffrance (franchir un obstacle qui comprend des dimensions à la fois personnelles et sociales). Une co-construction de ce qui fait problème.



- **ATD Quart Monde Croisement des savoirs et des Pratiques**

L'enjeu du croisement des savoirs et des pratiques est la connaissance et la prise en compte du savoir d'expérience des populations en situation de pauvreté dans un dialogue avec d'autres types de savoirs (d'action, théoriques), afin de faire évoluer la compréhension des réalités sociales, économiques et politiques, et les pratiques professionnelles. Il s'agit d'introduire un nouveau paradigme en considérant les personnes en grandes précarités comme des acteurs à part entière dans la recherche, la formation et l'action.

- **L'Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence, la Résidence Habitat Jeunes, une Maison d'Enfants à Caractère Social de l'ALEFPA et une Maison d'Enfants à Caractère Social de Cabestany** sont intéressés par l'idée d'un projet à mener sur ce sujet.

L'IDEA s'est impliqué dans la recherche-action ; la Résidence Habitat Jeunes et l'ALEFPA ont développé au niveau national un groupe de travail sur la construction des réseaux ainsi qu'Apprentis d'Auteuil qui soutient, pour les jeunes gens qu'ils accompagnent des Actions Educatives de Solidarité Internationale qui inscrivent les jeunes bénéficiaires de la Protection de l'Enfance dans un projet de type humanitaire qui leur permet de se découvrir autrement dans la relation à l'autre.



Portugal : un partenaire principal

- **L'association QPI (Qualificar Para Incluir)**

Pour que les jeunes deviennent des interlocuteurs capables de produire un discours sur eux-mêmes et sur leur condition sociale, la QPI met en œuvre une série d'actions telles que :

- L'organisation systématique de débats de groupe et de moments de réflexion collective sur les thèmes les plus variés du quotidien ;
- Les conversations informelles généralement suscitées par des crises associées aux difficultés que les jeunes éprouvent à respecter les règles du milieu scolaire ;
- La production de textes par les jeunes au sujet des épisodes les plus marquants de leur vie ;
- L'offre de multiples opportunités d'accès à des biens culturels qui aient le pouvoir d'engendrer la découverte d'intérêts jamais imaginés jusqu'ici.

